



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - ALPES

Association affiliée à l'Union Nationale des Combattants - Reconnue d'utilité publique par le décret du 20 mai 1920

(Haute-Savoie / Dauphiné / Pays de Gex)

AFN - 39/45 - INDOCHINE - VEUVES - OPEX - SERVICE MILITAIRE - MEMBRES ASSOCIÉS

Nos réf. : HB/IB

Annecy,
Le 16 juillet 2019

COPIE

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Le magazine « valeurs actuelles » s'est fait récemment l'écho d'une note de la Cour des comptes suggérant de remettre en cause le droit à réparation de ceux qui se sont battus pour la France. En 2014, le sénateur Philippe MARINI avait déjà rédigé un rapport qui préconisait d'ouvrir une réflexion sur les avantages fiscaux dont bénéficient les veuves, les anciens combattants.

Notre Union qui a fortement contribué à la reconnaissance de ces droits, s'insurge contre tout projet qui consisterait à remettre en cause ces droits, acquis souvent par le sang versé.

Elle attend, avec votre appui, que la Ministre des Armées s'oppose avec force à ces mesures discriminatoires.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Bien cordialement

Hubert BORNENS
Président départemental

W. Bony



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - ALPES

Siège social : ANNECY

Bureaux : 2, rue Cécile Vogt-Mugnier - Place des Romains - 74000 ANNECY

Tél. 04 50 08 00 20 - Fax 04 50 08 13 06 / e-mail : unc.annecy@unc-alpes.fr